

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

ND : 25518

Déclaration de Maladie : N° P19- 0020318

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2945 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Fatim El Jantef Date de naissance : 01/01/2020

Adresse : Hy. Ellye Khalil - 2mm 2 - N° 38 B

Tél. : 0522 20 45 45 Total des frais engagés : 851,50 Dhs Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Asmaa AL HALOUI
Hepato-Gastro Enterologue
272, Bd El Khalil Hay Mly Abdellah
Ain Chock - Casablanca
Tél : 05 22 52 77 55

Cachet du médecin :

Date de consultation : 24/03/2020

Nom et prénom du malade : JAMIL Jilouda Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Dyspepsie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : El Jadida Le : 30/03/2020

Signature de l'adhérent(e) : J. El Jantef

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24/3/2020	8	CE + ultrasonde	800 + 350	Asmaa Hepato-Gastro- El Kheni, H. Ain Chock, Tali, 2, Bd H. Ain Chock, 29000 Casablanca Signature : 

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Habib Mouadem - Cesabdarra Tél: 001633322701639 SIDI MOUAD - Rue 12 - N°5	24/3/2021	251,50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

VISA ET GACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Alhaloui Asmaâ

Spécialiste des Maladies
de l'Appareil Digestif

Endoscopie - Echographie
Proctologie

Diplômée de la Faculté de
Médecine de Montpellier - France



الدكتورة الحلوى أسماء

اختصاصية في أمراض الجهاز
الهضمي والمخرج والبواسير

الفحص بالصدى
الفحص بالمنظار الداخلي

خريجة كلية الطب بمونبولي - فرنسا

Casablanca, le:

24/10/2020

32,80

32.80

- Penidys 8g

4

TAM 1 Milanda

57,80

- Pufalox 8g

039813
LOT 13189/FC5
08/2022 PPC 57,80

30,50

- Argo sup

2g pris duen

n col lede il soin ,

11g heve opus nges .

→

LOT N° : 6750

UT-AV : 11-22

P.P.V : 30DH50

LOT : 6839
UT. AV : 12-24
P.P.V : 45 DH 90

- Tuisutné saclé

45190

84150

nécessité de la
des repas.

Dr. Asmaa AL HAIK
Hepato-Gastro Entérologue
272, Bd El Khalil Hay M. Abdellah
Ain Chock - Casablanca
Tél. : 05 22 52 77 55

Dr. Asmaa AL HAIK
Hepato-Gastro Entérologue
272, Bd El Khalil Hay M. Abdellah
Ain Chock - Casablanca
Tél. : 05 22 52 77 55

AFFILIATION LA PLACE
AFNIMACIE LA PLACE
Avenue Rakb'out - Rue 12 - N°53
Sidi Boumend - Casablanca
Tel. : 05 22 70 16 39
IC : 00165316000000